L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 13 OCTOBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRESIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

Les choses prennent une meilleure tournure.

La position prise par le *Democrat*, dans son article d'hier matin, envers le ticket nommé par la majorité de la convention démocratique de paroisse nous a fait éprouver une vive satisfaction, cet article représentant exactement nos opinions et sur le caractère du ticket ainsi déterminé, et sur la valeur qu'il devrait avoir pour nous assurer un bon gouvernement de ville. Ces deux choses sont bien différentes. L'une ne nous donne aucun espoir et l'autre, si elle était acquise, nous en donnerait beaucoup. Nous ne trouvons dans la plate-forme de la convention de paroisse qu'une spécification relative au traitement des administrateurs et ensuite quantité de ces promesses banales comme on nous en a donné si souvent, promesses vagues et non obligatoires, et qui indiquent assez clairement qu'on n'en tiendra pas compte, quand le moment de les remplir sera venu.

Cette plate-forme témoigne, en outre, de l'inexpérience en politique municipale des hommes qui composent le ticket. Ils se soumettent, par exemple, à la limite constitutionnelle pour le traitement des administrateurs et du maire et ils gardent un silence absolu sur la limitation constitutionnelle de la taxe. Pourquoi cela ? Cette dernière stipulation aurait-elle moins de valeur que l'autre ? Nous trouvons au contraire qu'elle en a beaucoup plus, car la limite des traitements pour le maire et les administrateurs ne concerne que la ville de la Nlle-Orléans, tandis que l'autre statue pour toutes les paroisses et toutes les municipalités qui composent l'Etat. Cela est si vrai que toutes les paroisses et toutes les municipalités ont réglé leurs budgets conformément à cette clause constitutionnelle, toutes excepté la municipalité de la Nlle Orléans qui compose à elle seule toute la paroisse où elle se trouve.

Il y a donc dans l'article 209 de la Constitution quelque chose de plus solennel que dans l'autre ; il mérite donc plus de considération et de respect, et nous ne pouvons comprendre comment il n'a pas exercé plus d'empire sur l'esprit de la majorité de la convention. Est-ce par ignorance que la Constitution a été ainsi négligée ? Est-ce par indifférence ? Est-ce par calcul ? La raison d'ignorance est celle qui serait la plus excusable, car l'arrêt de la Cour Suprême est relatif au budget de 1879 fait pour l'année 1880 ; il laisse la municipalité libre de faire le budget de 1880 pour l'exercice de 1881, comme elle l'entendra. Par conséquent, il n'était que simplement constitutionnel pour la convention démocratique de paroisse de s'expliquer à ce sujet et de prendre l'engagement de se conformer à l'article 209.

Quoi qu'il en soit, elle n'a pas su ou n'a pas jugé à propos de le faire, et à cause de cela seul elle perdra des milliers de votes. Elle en perdrait davantage si l'assessement des marchandises eut été fait d'une manière convenable. On assure que les marchands et négociants sont très mécontents du ticket régulier. Ils le seraient bien davantage, et ils feraient bien mieux cause commune avec les citoyens contribuables, si les opérations de l'assessement eussent été conduites suivant la lettre de la loi.

Il est clair, pour nous, que la loi sur ce point n'a pas été observée. Une simple comparaison entre l'assement de San Francisco et celui de la de Nouvelle-Orléans en fournit la preuve. A San Francisco, l'estimation des propriétés personnelles, capitaux et marchandises, s'est élevée, cette année, à près de 85 millions, et ici cette estimation n'a pas dépassé ou a dépassé à peine 20 millions. La loi nouvelle qui assimilait les marchandises au capital pour les valeurs assessables n'a donc presque rien ajouté à l'impôt personnel, bien que la population de la Nouvelle-Orléans, d'après le dernier recensement, ne soit que de 14,000 ou 15,000 inférieure à celle de San Francisco. Comment se fait-il alors que l'impôt, dont nous parlons, ne porte ici que sur 20 millions quand dans la ville du Pacifique il porte sur 85 millions ? Evidemment l'assessement des marchandises n'a pas eu lieu.

Nous nous livrons à ces remarques et nous faisons ce rapprochement pour démontrer que si les marchands et négociants paraissent disposés à favoriser un ticket un peu différent de celui des Démocrates réguliers, ... seraient bien mieux disposés encore si leurs intérêts était blessés aussi vivement que ceux des citoyens contribuables dont les justes plaintes ont dont donné naissance à l'association démocratique du Peuple, association dont nous avons tout récemment publié le programme. Nous sommes heureux, toutefois, de constater leur mécontentement par ce qu'il nous annonce leur coopération avec l'association démocratique, dans la grande affaire du choix des candidats, et leur coopération aussi dans les mesures qui seront jugées nécessaires pour améliorer notre situation municipale tout en respectant l'article 209 de la Constitution.

Nous nous réjouissons surtout de voir nos confrères du *Democrat* venir à la rescousse des bons citoyens de la ville et se prononcer carrément contre le ticket offert aux suffrages du peuple par la convention régulière démocratique amoindrie de cinq wards, dont les délégués se sont retirés, avant même qu'elle fut procédé à la nomination des candidats. Cette dissidence du *Democrat* lui fait honneur, car elle prouve qu'il n'appartient pas au *ring*, qu'il ne fait pas cause commune avec le *ring* dont il réprouve les élus en termes non équivoques, et qu'il cherche, comme nous, a [illegible] qui mérite l'appui des [illegible] de tous les patriotes [illegible] intérêts de la [illegible].

La désorganisation du *Democrat* à se séparer du *ring* va donner une force immense au parti de la réforme et à tous ceux qui, au moins, veulent une administration honorable et respectée, et ce parti se compose de toute la ville, moins les hommes liges du *ring* lui-même qui, selon toutes les apparences, ne prévaudront pas aux élections.

Nous sommes heureux surtout de voir le *Democrat* entrer dans nos idées et déclarer qu'il vaudrait beaucoup mieux conserver les officiers actuels de la municipalité, qui ont au moins l'expérience et la connaissance acquise des choses municipales, que de leur substituer des hommes qui les ignorent et qui, d'autre part, n'annoncent aucune disposition à supprimer les abus et les sinécures, pas plus qu'à soulager la ville des immenses charges qui pèsent sur elle. Nous espérons qu'une autre combinaison, plus heureusement imaginée, réussira et que, dans le cas contraire, les titulaires actuels, c'est-à-dire les officiers actuels de la municipalité, contesteront devant les cours la légalité de l'élection prochaine. C'est par là que le *Democrat* finit son article, et c'est par là aussi que nous finissons le nôtre.

La taxe de 10 mills.

On nous rapporte, et nous y croyions sans peine, que l'Association des citoyens contribuables a l'intention de nommer des délégués qui seront chargés de se présenter auprès de chacun des candidats aux places municipales pour lui demander ce qu'il compte faire, s'il est élu, à l'égard de la limite constitutionnelle de la taxe, et pour lui signifier que les votes dont l'association peut disposer ne seront acquis qu'aux candidats qui prendront l'engagement de respecter l'article 209 de la constitution.

Cette démarche sera faite auprès des candidats de tous les partis, et il sera bien entendu que ceux qui refuseront de répondre devront être regardés comme des réfractaires à la constitution.

Nous engageons beaucoup les contribuables à prendre cette précaution qui est tout à fait dans leur droit, et qui, en outre, est imposée par la force des circonstances. Ce n'est pas une guerre qu'ils veulent faire, c'est une défense, et nul bon citoyen ne s'étonnera qu'ils y aient recours.

Communications.

Nous avons reçu de la Nouvelle Ibérie une correspondance que nous ne pouvons insérer parce qu'elle nuirait justement à celui dont l'on favorise l'élection. Que notre correspondant veuille bien y réfléchir, et il ne tardera pas à comprendre les raisons qui nous ont décidé à ne pas publier sa lettre.

Nous avons reçu aussi, sur la culture de la soie et l'élevage des vers qui la produisent, un traité complet par M. L. S. Crozier du Bayou Sarah, Louisiane. Nous en parlerons dès que les nouvelles, fort importantes en ce moment, nous le permettront.

Nouveaux engagements dernièrement contractés à Paris par M. G. de Beauplan.

MLLE HENNEQUART, 1re danseuse, jeune et jolie et beaucoup de talent.

MLLE DUVERGE, 1re ingénuité, jeune et jolie ayant obtenu de grands succès à Paris au Théâtre de la Porte St-Martin, à Bruxelles et Amsterdam.

Le tableau complet de la troupe paraîtra sous peu.

M. de Beauplan est en route pour la Nlle-Orléans et sera ici vers le 25 du courant.

M. Jules L. de Barjac représente M. Davis agent, pendant son absence de la ville.

Il paraît que, pour ce qui concerne les décorations, M. de Beauplan a fait les choses en grand et qu'il n'a rien épargné pour nous offrir des tableaux d'une vérité et d'un éclat extra-ordinaires. La vue en est saisie, dit-on, et l'illusion est complète. Voici ce que nous lisons à cet égard dans le journal de Nice :

"AÏDA" A NEW-ORLEANS. — Les Américains des Etats-Unis ne se contentent plus d'être le peuple le plus libre de l'univers et de nous éclipser par la puissance de leurs institutions politiques : ils veulent encore rivaliser avec nous et nous surpasser même, s'il est possible, dans l'interprétation des œuvres d'art. Rien ne sera comparable, comme splendeur et magnificence, aux décors de "l'Aïda" appelés à figurer sur les scènes des deux grands théâtres de New-York et de la Nlle Orléans.

Nous avons admiré quelques-uns de ces décors, en préparation en ce moment à Nice, dans l'atelier du peintre décorateur Bertieri, dont le talent déjà apprécié par tous les impresarii d'Italie commence à acquérir une notoriété européenne, et nous devons déclarer que ces peintures ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exactitude et de la perfection du dessin comme de la puissance du coloris.

Le décor du deuxième acte, surtout, représentant, comme on le sait, une vaste place publique à l'entrée d'une grande ville guerrière, est une véritable merveille. Avenue de sphinx, palmiers gigantesques, portiques majestueux, et dans le lointain, sous le ciel éclatant et lumineux de l'Orient, toute une fouillis splendide de coupoles, de minarets, de terrasses ! L'illusion est complète !

L'art décoratif, compris ainsi, est véritablement du grand art. Nos sincères compliments à M. Bertieri et nos félicitations à l'imprenario du Grand théâtre de la Nouvelle-Orléans.

L'été de la St. Martin au Fort Espagnol avec une bonne musique et d'autres attractions ce soir.

☞On nous prie de signaler à l'attention de nos lecteurs la biographie de M. W. C. Coup et l'historique de son cirque qui se distribuent gratuitement dans une très sous forme de brochure. Pour les personnes qui se proposent d'assister aux représentations du cirque et de visiter la ménagerie, cette brochure ne sera pas dénuée d'intérêt parce qu'elle a le double objet d'amuser et d'instruire. Elle contient le récit des principaux événements qui ont marqué la vie mouvementée de M. W. C. Coup et explique l'acquisition par cet émule du célèbre Barnum de chaque curiosité que renferme son grand cirque.

Ornements de tombeaux. — Les familles dont c'est la pieuse habitude d'honorer la mémoire de leurs morts le jour de la Toussaint en déposant quelque ornement sur leurs tombeaux, trouveront au magasin de M. J. Schweitzer une riche collection de couronnes, fleurs, vases, corbeilles, médaillons et autres articles qui viennent d'être reçus et qui se distingueront les uns par leur richesse et les autres par leur simplicité de bon goût.

Ouverture de la Saison.—Sous ce titre, M. P. Casaubieilh, établi à l'angle des rues Bourbon et Dauphine, annonce avoir reçu, des grandes fabriques du Nord, tout récemment, un vaste assortiment de chaussures de tous genres pour dames, messieurs et enfants, et invite le public à les venir admirer. En égard à la dureté des temps, M. Casaubieilh se propose d'écouler ses marchandises à des prix dont ses concurrents ne pourront contester l'étonnante modicité. Les personnes en quête d'une emplette exceptionnelle la trouveront à faire au magasin en question.

Jardin Wenger.—A l'établissement en vogue connu sous le nom qui précède un orchestre de dames berlinoises donne un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on y prend d'excellentes consommations.

La rentrée.—Parce que depuis des années on a l'habitude de faire telle ou telle chose, il ne resort pas de là qu'on ce que jadis les gens à petites bourses achetaient dans les quartiers reculés, il n'est pas dit qu'ils doivent persévérer à ne pas sortir de la routine du vieux temps et faire comme tout le monde. Acheter dans les grands établissements de premier ordre. Avec le progrès tout a changé et l'on achète aujourd'hui dans les plus grandes maisons de la rue du Canal à des prix aussi minimes qu'ailleurs ; Nous citerons comme exemple l'ETOILE ROUGE, dont les bas prix et la qualité supérieure de ses marchandises lui ont fait une vogue telle que l'établissement ne désemplit pas.

Pour l'oreiller sanitaire et travarum pour soummiere—matelas de mousse et de plumes, alles au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Esmparte et Pauldde.

Convention des dissidents
—OU—
Union des Wards qui protestent.

Hier, à cinq heures de l'après-midi, les délégués du cinquième, sixième, septième et dixième wards se sont assemblés et ont siégé à huis clos chez M. Borges, au No 109 de la rue de la Douane, puis se sont ajournés à huit heures du soir pour recevoir les rapports des comités de conférence.

Ce n'est qu'à neuf heures et quart que la réunion a été appelée à l'ordre par M. Dotty.

Sur la motion de M. Cain, du sixième ward, les délégués ont siégé à huis-clos pour recevoir un comité de l'Association démocrate du peuple.

Quand la séance a été levée, le représentant de l'ABEILLE a appris que le comité de l'Association démocrate du peuple se fût retirée, l'Union des wards a siégé à huis clos afin de considérer l'offre de l'association démocrate du peuple.

Là s'arrêtent nos renseignements.

L'Union des wards se réunira, ce matin, à 10 heures, puis, à midi, se rendra au lieu des séances de l'Association Démocrate, *No* 24 de la rue Baronne.

Ceux qui aiment la bonne musique devraient aller l'entendre sous les chênes du Fort Espagnol mercredi et jeudi soir.

Bientôt l'ETOILE ROUGE ouvrira sa série de cadeaux à tous les petits enfants visitant l'établissement.

Nouvelles Télégraphiques.

Une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Rome, 8 octobre.—La *Nazione*, de Florence, publie une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, au professeur Degubernatis, ancien ministre italien, dans laquelle il se déclare un ami de la paix et de l'Italie. Il dit qu'il fera tout son possible pour assurer le maintien des bonnes relations entre la France et l'Italie.

La statue de Jeanne d'Arc.

Paris, 8 octobre.—Demain a lieu l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc, à Compiegne, localité où elle a été prise par les Bourguignons et livrée aux Anglais, qui l'ont ensuite brûlée sur un bûcher à Rouen. Gambetta avait été invité à parler à cette occasion comme il le fait d'habitude à Versailles à l'anniversaire de la naissance du général Hoche. Mais il a refusé. Jeanne d'Arc étant la représentante par excellence du patriotisme français, Gambetta et le conseil des ministre ont craint que le gouvernement allemand ne trouvât à redire à toute manifestation patriotique que pourraient faire les représentants du gouvernement français, comme ç a été le cas aux récentes fêtes de Cherbourg.

La fête de Compiègne durera trois jours à partir de demain, et se terminera par un grand banquet dans lequel beaucoup de discours patriotiques seront indubitablement prononcés, mais non par aucune personne assez éminente pour porter ombrage aux Allemands ou pour blesser leurs susceptibilités.

La Santé de Garibaldi.

Londres, 8 octobre.—Une dépêche de Rome au *Times* dit : "Le docteur du général Garibaldi lui a dit qu'il serait impossible pour sa santé de retourner à Caprera. Il passera en conséquence l'hiver à Lavagna, près Chavari, sur le golfe de Gênes."

Le correspondant du *Times* à Paris dit que les radicaux se proposent d'inviter le général Garibaldi à visiter Paris.

Eaux étincelantes ravissante musique et une bonne musique par dessus le tout au Fort Espagnol, concert ce soir, demain et après-demain.

Louisiane.

(*Pionnier de l'Assomption.*)

Les propriétés provenant de la succession d'Esther Ann Pugh ont été vendues en vente publique samedi dernier. L'habitation Augustin a été adjugée à MM. Honoré et Félix Dugas et Jos. E. Le Blanc, pour la somme de $53,530 ; l'habitation Whitmel à MM. Jos. C. et Bienvenu Guédry, pour $22,6000 ; et l'habitation Believeu, à MM. Séverin Blanchard et Claiborne Dugas, pour $12,800. Nous souhaitons aux nouveaux propriétaires de ces domaines, qui sont tous de nos bons amis, le succès le plus complet.

Nous avons reçu de M. Hortaire Bernucheaux une patate douce qui pèse dix livres et un quart. Ce phénomène végétal vient du champ de M. Bernucheaux. On peut le voir tous les jours à la bar du *Firemen's Exchange*.

Un temps superbe favorise les quelques planteurs qui ont commencé à rouler dès le commencement de la semaine. La canne est assez jolienne et rend assez bien pour la saison. Beaucoup d'autres planteurs, si le temps se maintient au beau, se proposent d'allumer leurs fourneaux lundi prochain et selon toutes les probabilités toutes les sucreries, grandes et petites, seront en pleine opération la semaine suivante.

(*Markaville Review.*)

Les habitants de la prairie ont presque fini d'entrer leur récolte de riz, et nous sommes heureux d'apprendre qu'elle sera beaucoup plus forte que celle de l'année dernière. Les habitants s'occupent depuis plusieurs années de cette culture, avec beaucoup plus d'attention qu'ils ne le faisaient ordinairement.

Jusqu'à présent l'enrégistrement des votants se fait lentement ; bien peu de personnes se font enrégistrer ; nous pensons cependant que tous ceux qui n'ont pas été enrégistrés l'année dernière ainsi que ceux qui ont atteint l'âge de vingt et un ans, ne se laisseront pas tirer l'oreille pour se faire enrégistrer. Nous sommes à la veille d'une élection et nous avons besoin de toutes nos forces sur la ligne. Nous ne doutons pas de la victoire, mais pour cela, il faut que tous les votants y mettent la main.

(*Meschacébé.*)

ROULAISON. — Plusieurs sucreries fument et presque tous les champs sont ramassés. Le rendement, nous dit-on, est satisfaisant, variant d'un boucaut à un boucaut et un quart à l'arpent, ce qui, à cette saison, permet d'espérer les plus beaux résultats quand la saison sera plus avancée. Car la canne n'est pas encore en maturité et la sève est en pleine vigueur.

Amenez votre femme et vos enfants pour passer une agréable soirée. Les concerts au Fort Espagnol commenceront ce soir.

Les vendanges dans le Midi.
—*Le Languedocien* écrit, à la date du 18 septembre :

Les vendanges, commencées il y a plus de huit jours, sur quelques points de l'Hérault, sont entreprises sur une vaste échelle depuis lundi dernier. Nos routes sont sillonnées de charrettes faisant le va et vient du vignoble au cellier et "vice versa." Du reudement, rien à dire, sinon que, s'il est satisfaisant dans les quartiers épargnés par le phylloxera, il est à peu près nul là où le puceron américain fait sentir ses ravages. A ces cas particuliers près (et Dieu sait s'ils sont nombreux dans la zone qui s'étend de Lunel à Pézénas) la récolte sera rémunératrice pour tous les cultivateurs.

L'immunité dont nous avons, joui, cette année, au point de vue des gelées printanières, coïncidant avec un hiver et un printemps pluvieux, a fait le plus grand bien à nos vignobles : d'où l'abondance relative dont beaucoup de nos propriétaires sont dotés.

Dans l'Aude, les vendanges sont en pleine activité. On se hâte, surtout dans la plaine, dans la crainte de voir la pourriture prendre des proportions trop grandes par suite des pluies qui se renouvellent beaucoup trop depuis quelques jours.

Il est à craindre—quelques précautions que prennent les propriétaires d'acarter de la cuve les raisins pourris—que la qualité des vins de plaine ne souffre de cet état de choses.

Quoi qu'il en soit, le rendement sera considérable.

(*Messager franco-américain.*)

Allez prendre le frais aux sons ravissants des concerts du Fort Espagnol. Prenez les chars pour aller au concerts Espagnols, le mercredi et jeudi soir.

JAPON.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans l'*Echo du Japon* du 14 septembre. Ce journal est publié à Yokohama.

Il est arrivé à Yokohama pendant le mois d'août 100 navires étrangers, jaugeant plus de 2,000 tonnes, qui ont amené 4,782 passagers et 257,417 colis, et 17 navires européens ayant amené 74 passagers européens, 75 japonais et 675 chinois. Pour les sorties, on compte 107 navires japonais et 25 étrangers.

Le *Toyashima maru* a apporté d'Osaka 40 caisses contenant 80,000 *yen* en argent, et une caisse contenant 61,600 *yen*, destinées au ministère des Finances.

Le 5 courant, les directeurs de la Banque des dollars de Yokohama, se sont réunis pour prendre une décision au sujet de la création de succursales de cet établissement financier dans quelques villes importantes en Europe et en Amérique. On ignore ce qui a été décidé pendant cette réunion.

Il paraît que la récolte en Chine donnera à peu près les mêmes résultats qu'au Japon.

Le nombre des passagers par les bateaux à vapeur faisant le service entre Yokohama et Yokoeka, a été pendant le mois d'août de 28,744, soit 11,000 passagers de plus que pendant le mois précédent.

On vient de découvrir aux environs de Niigata, en creusant le sol pour construire les fondations d'un godown, un vase de terre contenant 134,400 pièces de monnaie chinoise ancienne, comprenant 23 sortes de pièces d'une valeur et d'une effigie différentes.

Les frais de construction de l'exposition d'Ouyéno s'élèvent à 140,000 *yen* Les quatre principaux bâtiments doivent être terminés dans soixante-dix jours.

Il paraît que la liqueur japonaise dite *shinto* a obtenu un grand succès à la dernière exposition universelle de Paris. Le *Tokoya Chimboun* nous apprend que l'inventeur de cette *merveilleuse* liqueur vient d'installer un grand magasin à Tokio, et que les étrangers font littéralement la queue pour se procurer une bouteille de cette boisson. (?)

Le paquebot *Menzaleh*, de la Cie. des Messageries Maritimes, ayant à bord les malles françaises jusqu'au 25 juillet, a mouillé sur rade ce matin à 7 heures, après une traversée rapide de 5 jours et 17 heures.

Mercredi soir, quelques Japonais qui se trouvaient sur la plage d'Hommoko, virent une barque qui semblait vide, et flottait à une courte distance du rivage. Ils s'approchèrent et poussèrent un cri d'horreur, en apercevant au fond de ce bateau une femme fortement attachée avec une grosse corde et la tête d'un homme fraîchement coupée placée à côté d'elle. Le chef de la station de police voisine fut prévenu, se rendit immédiatement sur les lieux et procéda à l'arrestation de la femme. Une enquête est commencée ; on ne connaît encore aucun détail.

Le Mikado ayant manifesté le désir d'encourager autant que possible l'agriculture, de nouveaux bureaux vont être fondés dans ce but, dans les différents *fus* et *ken*.

On revient activement au *Gheiro* in la loi en vigueur sur la diffamation. Le *Nichi nichi Chimbun*, dans un article consacré à cette question, craint que cette loi ne soit rendue encore plus sévère.

Le bruit court de nouveau que le gouvernement japonais va contracter un emprunt à l'étranger, qui s'élèverait à £20,000,000 et permettrait de retirer 100,000,000 de *yen* en papier de la circulation.

Il résulte des dernières nouvelles qui sont arrivées au sujet de l'explosion qui a eu lieu dans une poudrière de l'arsenal d'Osaka, le 30 août à 1 heure de l'après midi, annoncent que 26 ouvriers ont été tués et 26 blessés.

Les champs des environs de Mikawa (ken d'Aichi) sont dévastés par une quantité considérable de criquets. Ces insectes s'attaquent surtout aux cotonniers, et les dégâts qu'ils ont commis sont déjà considérables.

Les marchands de glace ont tous subi de grandes pertes cette année, par suite du peu de persistance des chaleurs. On dit que les godowns de Tokio sont pressque encore remplis de glace.

Le *Mainichi* d'hier dit que la Monnaie d'Osaka vient d'envoyer au ministère des Finances un bloc d'or pur, formant un cube de 1 mètre 20 de côté. Il ajoute que ce lingot monstre une fois converti en numéraire, va pour rembourser les dettes que le Japon a contractées jusqu'alors à l'Etranger.

Le 18 août on a célébré à Kogoshima la fête des morts. Une foule énorme a visité toute la journée les tombeaux de Saigo, Kirino, Shinowara, etc. La veuve de Saigo, accompagnée de son enfant, est restée pendant toute la journée sur la tombe de feu son mari.

On trouve chaque jour dans les rivières de Kanda et de Tanagawa, des cadavres de malheureux que la misère a poussés à se suicider ; ceux des femmes et des enfants surtout, sont nombreux. On sait que l'eau de ces rivières sert à la consommation de Tokio, et ont craint avec juste raison, que son emploi ne devienne bientôt dangereux.

Les délégués des populations des différentes provinces, chargés de présenter au gouvernement des pétitions en faveur de la création d'un parlement national, sont résolus à ne quitter Tokio que lorsque leurs demandes auront été accordées. Ils ont donc décidé, pour diminuer les dépenses que leur cause leur séjour dans la capitale, de louer en commun une grande maison, dans laquelle devra toujours résider au moins un représentant par province.

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros, la formation d'une société commerciale japonaise, pour l'exportation de la soie. Les statuts ont été publiés hier dans un journal de Tokio. Voici en résumé la base sur laquelle ils sont établis :

Le siége de la compagnie sera Tokio ; des succursales seront installées dans les villes de Foukouchima, Mai-Bashi (Kenda Gounma), Hatjodji (ken de Kanagawa), Yokohama et Osaka. De nouvelles succursales pourront être établies, partout où l'importance des affaires l'exigera.

La compagnie est formée pour cinq ans. A l'expiration de ce délai, une nouvelle autorisation de continuer les affaires pendant cinq autres années ou plus, sera demandée au gouvernement japonais, s'il y a lieu.

Le fonds social est de 300,000 *yen*, comprenant 3,000 actions de 100 *yen* chacune. En cas de besoin, cette somme pourra être augmentée.

En cas de perte, chaque actionnaire devra verser une somme double à celle qu'il aura déjà souscrite. Les membres de cet être exclu ne pourront être pris que parmi les Japonais.

On sait, dit le *Kobé Shimpo*, que les étrangers résidant au Japon n'ont pas le droit de se rendre acquéreurs de terrains en dehors des limites qui leur ont été fixées. Mais les étrangers ont recours à une ruse que nous ne pouvons pas empêcher. Ils achètent au nom des enfants qu'ils ont eus de femmes japonaises, d'immenses terrains, car ils savent que dans le cas où le Japon leur serait ouvert, le prix des propriétés augmenterait dans de grandes proportions. On sait que la loi reconnaît ces enfants comme sujets japonais.

Ne manquez pas d'assister aux concerts du Fort Espagnol jeudi soir. Gerwert y sera.

—On lit dans la *Presse* :

M. Marcerou a été invité par le nouveau ministre des travaux publics, dont il relève, à se démettre de ses fonctions de commissaire de surveillance administrative à la gare de Vincennes.

M. Marcerou a refusé.

Il a dit qu'il était autant de répondre aux accusations et aux outrages dont il était l'objet dans les journaux intransigeants parce qu'il pouvait se défendre, un ancien militaire, homme de discipline, que le gouvernement, dont il était l'agent, avait le devoir de le défendre contre les colonnes calomnies dont il était l'objet.

M. Marcerou a ajouté qu'il n'avait fait que remplir son devoir en 1871 en qu'il avait toujours agi comme il devait agir, et que, du reste, il était couvert par les ordres écrits de ses chefs le général Appert, le colonel Jaillard et le colonel Merlin, ce dernier président du conseil de guerre de Versailles.

M. Marcerou a mis sous les yeux de M. Sadi Carnot des copies de ces ordres écrits, en ajoutant que les originaux auraient été placés prudemment en lieu sûr.

—Le citoyen Jules Roche, conseiller municipal de Paris a fait samedi soir, à Lyon, une conférence sur l'autonomie communale et la suppression de l'octroi. A la fin de sa conférence, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

La réunion, convaincue qu'il importe que l'autonomie communale devienne une réalité, tant en matière fiscale qu'en matière administrative, approuve la délibération du conseil municipal de Paris, tendant à l'abolition de l'octroi et à son remplacement par un impôt unique sur le capital.

Le citoyen Jules Roche a abordé, dans son discours, la question de l'exécution des décrets. "Le meilleur moyen de dissoudre les congrégations, a-t-il dit, c'est d'attribuer à l'Etat les biens des congrégations dissoutes." Quant au clergé séculaire, on n'a qu'à supprimer le budget des cultes et le Concordat. Le langage du citoyen Jules Roche, conseiller municipal de Paris, a eu moins un mérite : celui d'être d'une "franchise" toute municipale.

Décédé hier, mardi 12 octobre 1880 a 5 heures A. M. à l'âge de 43 ans, GUILLAUME MAYLIE, natif de Belbèze, canton de Salies de Salies, département de la Haute Garonne. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister a ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 13 du courant à 3 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 467 rue Fulton, près Jackson.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à 5 heures A M., GUILLAUME MAYLIE, âgé de 43 ans, Président de la Société de Bienfaisance des Bouchers natif de Belbèze, canton de Salies de Salie, département de la Haute Garonne. Les officiers et membres de cette association sont notifiés de ce décès et sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 2 heures P. M au Marché Bonaparte, pour assister en corps aux funérailles de notre regretté Président. La section 2 de l'article 9 de la constitution et l'article 4 des règlements accessoires seront mis strictement en vigueur.

Par ordre du Vice Président.

E. MOURET Secrétaire. S. CHANFRAU

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—Décédé, hier le 12 octobre 1880 à 5 heures du matin, la société GUILLAUME MAYLIE âgé de 43 ans, natif de Belbèze, canton de Salies de Salies, département de la Haute Garonne, France. Les officiers et membres de cette Association sont priés de se réunir au local habituel, en face du marché Magasins, à 2 heures p. m. précises, pour assister aux funérailles

Par ordre du Président.

M DUTREY, Secrétaire. D. POCHELU.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin à 5 heures a l'âge de 43 ans le sociétaire GUILLAUME MAYLIE natif de Belbèze canton de Salies de Salies, département de la Haute Garonne France. MM les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE sont priés d'assister à ses funérail en qui auront lieu CETTE APRES-MIDI à 3 heures. Le convoi partira de la rue Fulton près Jackson.

Par ordre du président

J. SCHWEITZER.

L. SIMON secrétaire.

Union Française.—Décédé hier à 5 heures du matin, à l'âge de 43 ans, GUILLAUME MAYLIE natif de Belbèze, canton de Salies de Salie département de la Haute Garonne Les membres de cette société sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi à 3 heures de la rue Fulton No 467 près Jackson.

Par ordre de la Direction.

F. TUJAGUE président.

H. BILLARD secrétaire.

France Tireurs d'Orléans.—Première Compagnie. La compagnie se réunira aujourd'hui 13 du courant à 2 heures P. M au marché Magazine chez M Dufrechou pour assister aux funérailles de membre honoraire fondateur de la compagnie, GUILLAUME MAYLIE, natif de France

Tenue civile ou uniforme à l'Article 5 page 17 de la constitution

Par ordre,

A DUMESTRE, capitaine.

G. PEREZ, sergent major

Ornements pour Tombeaux.
166 .... Rue Royale 166
J. SCHWEITZER
VIENT de recevoir un grand assortiment d'ARTICLES POUR LA TOUSSAINT tels que : couronnes et croix en perles, en porcelaine en cristaux Médaillons, Vases, Corbeilles, Perles en Papier Noir glacé etc. etc. etc. Tous ces articles seront vendus à des prix très réduits. Les ordres de la ville et de la campagne seront exécutés avec soin et dans le plus bref délai. 12oct—

Société Nouvelle Lusitane.—A la réunion régulière pour les officiers qui a eu lieu le 11 octobre 1880 ont été élus :

Pour Président Henry Freire reélu.
1er Vice Président Charles Camilier,
2d Vice Président, Ernest Dutrouil, reélu.
Secrétaire Emile Sanders.
Trésorier Manuel Troh reélu.
Collecteur Juan suarez réélu.
Grand mar hal José Cavalleiro,
Docteur J. Delvaux reélu.

Par ordre du Président

LORENZO CIPRIANI.
13oct—1f Secrétaire.

Wm H. Deeves vs. ses créanciers.
771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Ordre de Donné—Que la cession lui faite pour le bénéfice de ses créanciers Wm H Deeves soit acceptée. Qu'il y ait une réunion de ces derniers devant J S D Taylor notaire en cette ville, le 19 de novembre 1880 Que Wm K Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et qu'en attendant toutes les procédures contre la personne et même que contre la propriété de l'insolvable Wm H Deeves soient suspendues jusqu'à nouvel decret de la Cour.

Nouvelle Orléans 12 octobre 1880

Signé A L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme,

H. MIESTER, greffier.

13 oct—

OUVERTURE DE LA SAISON.
GRANDS DÉBALLAGES
—DE—
CHAUSSURES
—AU—
Drapeau Rouge,
COIN DOUANE ET BOURBON.

Les acheteurs de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir examiner l'immense variété de CHAUSSURES de tous genres provenant des plus grandes manufactures du pays. Marchandises garanties et vendues à une grande modicité de prix.

Soyez tous la foule qui se porte tous les jours au **DRAPEAU ROUGE**, coin des rues **Douane et Bourbon.**

P. CASAUBIEILH.
13oct—2m—Dim Mar Je.

On demande
UNE BONNE OUVRIERE EN ROBE, bien recommandée, au No 141 rue Toulouse.
S'adresser de 9 à 10 heures A. M.
13 oct—1f.

A. GONTHIER,
Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse, 19
JANNONCE respectueusement à ses amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des **prix excessivement minimes.**
Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.
Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1an A. GONTHIER.

CHAMPAGNE DELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims,
M. E. LAMONTAGNE,
53 Bowyer St., New-York,
Agent pour les Etats du Nor
M. A. NADAL,
42 Decatur St, New Orleans
Agent pour les Etats du Sud
28 juin—6mMVD

PRET.
Nouvel assortiment de Chemises,
Lingerie de dessous d'automne,
Lingerie de dessous d'hiver,
CRAVATES ÉLEGANTES,
MAINTENANT EN VENTE
Au Magasin de
B. T. WALSHE,
13 Rue St-Charles.

LES commandes de la campagne seront promptement remplies. Les prix sont garantis être aussi modiques que ceux de tout autre établissement de cette ville. 12 oct—

VENTE H. OPITZ
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
7.8.—Grande vente de bijouterie plaquée.
août—30 Tue DMoV

A. E. SCHEIDECKER,
Constructeur -- Mécanicien,
75 RUE D'ORLEANS.
Neufs et d'occasion Machines à vapeur, Pompes diverses Cheminées Roues à fonte. Devant de Boutilleries, Moulins à Coton Machines à fendre le bois Cuves de sûreté et de vidange Pompes à air et diverses pièces Tuyaux, Tuyaux de fonte et Tuyaux de sauvetage divers. Moulins à café en guilloche. Le tout au plus bas prix modérés.
19 sept—1m D Mer V

VINS DE LA CALIFORNIE
reçus par les derniers trains
150 barriques et barils
VINS ROUGES Zinfandell Claret.
VINS BLANC Riesling Chasselas, Hock.
VINS MUSCAT, Angélique, Porto, Sherry.

Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux Vins en barriques et en caisses Eaux-de-Vie Liqueurs Suisse Cerises et Fruits à l'Eau de vie